



Changement de statut scientifique salarié

Par mabrouk

Bonjour,

J'ai une question à propos le changement de statut scientifique à salarié. Je viens de finir mon contrat avec le centre cea de Cadarache, et là j'ai signé un contrat CDI avec un boite de services qui débute le 1/3/2016. Mon domaine c'est l'informatique.

Vous pensez que le changement de statut prend beaucoup de temps à la préfecture de Marseille et la direccte?

Je sais que pour les scientifiques, on a la possibilité de prolonger notre séjour avec les indemnités de chômages qu'on touche auprès du pole emploie. Vous pensez que je peux saisir cette option si j'aurai un refus de changement de statut vers salarié?

Je vous remercie beaucoup.